

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS



ISOCANMED INC. LANCE DE NOUVELLES GAMMES DE PRODUITS DE CANNABIS RÉCRÉATIFS POUR ADULTES SOUS LES NOMS DE MARQUES ICM AIR^{MC} ET ICM TERRE^{MC}

Toronto – 5 octobre 2020 (CNW) - Canada House Wellness Group (ECD: CHV) (« **Canada House** » ou « la **Société** »), une entreprise de cannabis thérapeutique entièrement intégrée, est heureuse d'annoncer le lancement de ses marques ICM Air^{MC} et ICM Terre^{MC}, des gammes complètes de produits de cannabis récréatif pour adultes par sa filiale en propriété exclusive, IsoCanMed Inc. (« **ICM** »), au Québec. Les gammes de produits ont été lancées en collaboration avec un autre producteur autorisé en propriété exclusive de la Société, Abba Medix Corp. (« **Abba** »).

Les produits ICM Air^{MC} et ICM Terre^{MC} sont emballés et distribués par Abba Medix, qui possède une installation de production et d'emballage dont la surface intérieure mesure près de 2 045 mètres carrés à Pickering, en Ontario. Les produits de cannabis séché cultivé au Québec sont produits par IsoCanMed Inc., un producteur autorisé de Louiseville, au Québec, qui cultive du cannabis dans ses installations de production de 5 945 mètres carrés grâce à des méthodes de production verticale et aéroponique de pointe.

« Lorsque nous avons créé la marque ICM Air^{MC} nous nous sommes inspiré de notre propre philosophie, selon laquelle se surpasser est synonyme de changement. Comme l'air, qui apporte une touche de fraîcheur à chacun, ICM Air^{MC} se distingue tant par sa méthode unique selon laquelle elle est produite (aéroponique) que par sa quête constante et novatrice de l'excellence, a déclaré Nathalie Delisle, vice-présidente, systèmes de contrôle de la qualité et affaires réglementaires de IsoCanMed Inc. La marque ICM Terre^{MC}, quant à elle, repose sur une philosophie de collaboration et d'entraide entre les producteurs autorisés du Québec. »

Au Québec, les consommateurs pourront se procurer les produits ICM sous les noms de marques ICM Air^{MC} et ICM Terre^{MC}. Veuillez consulter le communiqué de presse de la Société du 11 juin 2020 pour

connaître les détails de l'entente entre ICM et la Société québécoise du cannabis pour une offre potentielle de 3 000 kg de produits de cannabis annuellement.

« Je tiens à féliciter l'équipe d'ICM pour cette réalisation importante. Nous avons amélioré nos activités chez ICM en prévision de cette nouvelle et nous sommes extrêmement heureux de lancer nos produits ICM Air^{MC} et ICM Terre^{MC} sur le marché québécois du cannabis récréatif cette année, a ajouté Erik Bertacchini, président d'ICM. Nous savons que les consommateurs veulent vivre de nouvelles expériences en ayant la certitude que ce qu'ils achètent atteindra les plus hauts niveaux de sécurité et de qualité qu'ils méritent. Nous avons hâte de présenter ces marques à nos clients pour qu'ils puissent en profiter de façon responsable. »

À propos de la société Canada House

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère des entités suivantes : Abba Medix Corp., un producteur autorisé de Pickering (Ontario), produisant du cannabis médical de; IsoCanMed inc., un producteur autorisé de Louiseville (Québec), produisant du cannabis intérieur sur son site de 64 000 pieds carrés utilisant des technologies de pointe de culture verticale et aéroponique; Canada House Clinics inc., exploitant de cliniques dans tout le pays qui collaborent avec des équipes de soins de première ligne pour offrir des services spécialisés de traitement à base de cannabis à des patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, fournisseur d'un logiciel infonuagique entièrement personnalisable, permettant aux médecins, aux prestataires de soins et aux patients d'accéder à des données sur les traitements utilisant du cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

Pour plus d'information, contactez :

Steven Pearce, Vice-President, Legal
Canada House Wellness Group
Inc. 289-980-3584
spearce@canadahouse.ca

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « croit », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d'expressions d'importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au*

cannabis à des fins médicales et de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et *d'autres lois*, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de l'entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services à l'évolution du marché; la capacité d'attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d'exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l'information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la société ne s'engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.